

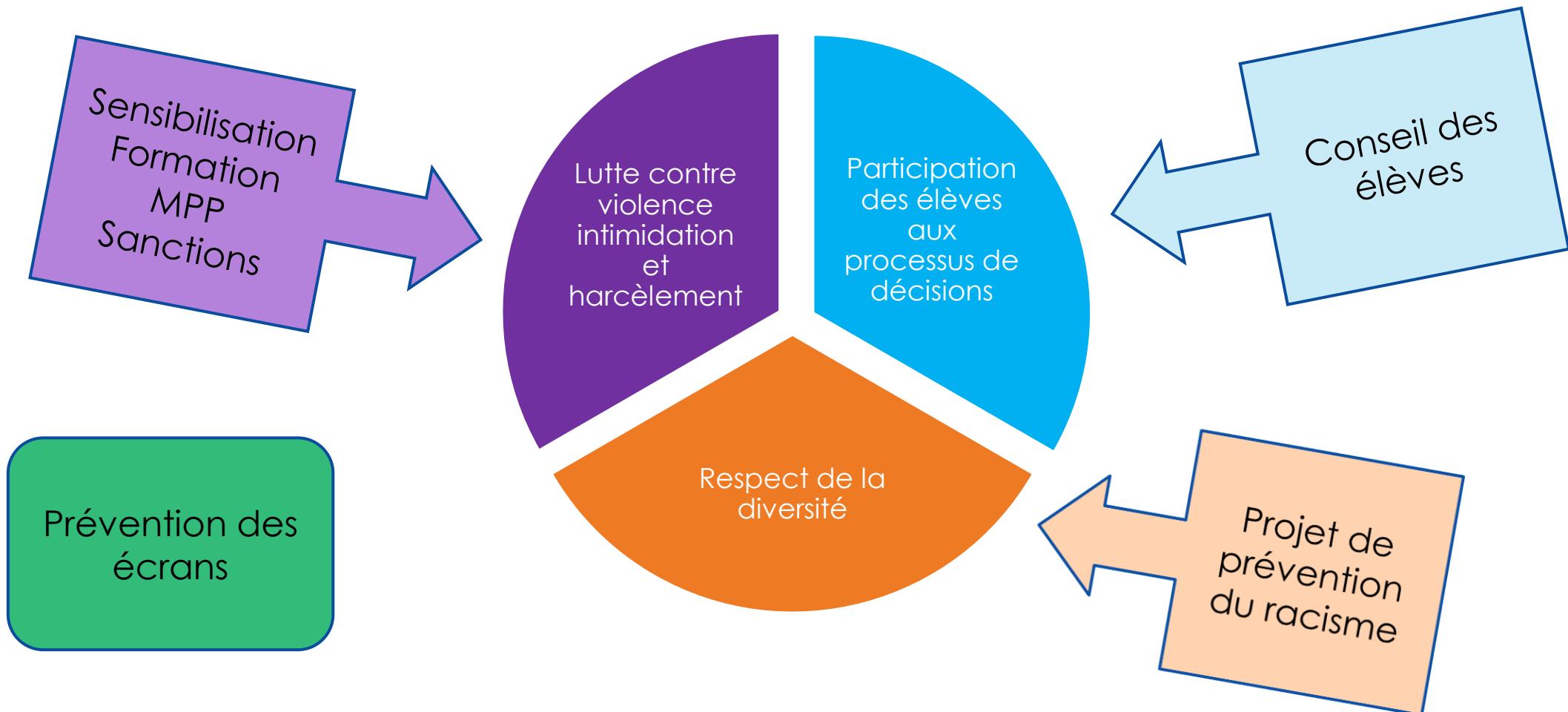


Présentation du Cycle 3 Voie prégymnasielle

23 SEPTEMBRE 2025

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

3 axes prioritaires pour le bien-vivre ensemble dans notre école





Activités spéciales pendant le cycle 3

sous réserve de modifications

- ▶ Rallye de la rentrée
- ▶ Marche
- ▶ Germanofolies (9^e) mi-novembre
- ▶ Camp de ski (9^e-10^e) ou voyage d'études (11^e) **du 23 au 27 février pour les 9^e**
- ▶ Tournois / joutes / après-midi sportifs
- ▶ Semaine du développement durable (9^e et 10^e)
- ▶ Course d'école
- ▶ Journées hors cadre

Facultatif et sur inscription:

- ▶ Sport scolaire facultatif / atelier théâtre (informations sur le site)

Lieux de rendez-vous

Principe: dans un des bâtiments scolaires.

Exceptions -> circulaire qui précise les lieux. Les parents peuvent s'adresser au responsable de l'activité en cas de problème.

Les enfants peuvent être libérés sur le chemin de retour avec l'autorisation écrite des parents.

Activités spéciales pendant le cycle 3 en lien avec l'approche du monde professionnel

sous réserve de modifications

- ▶ SwissSkills (9^e) -> jeudi 18 septembre
- ▶ Rallye des métiers (11^e) -> jeudi 18 septembre
- ▶ JOM (9^e) -> jeudi 13 novembre
- ▶ Visite du salon des métiers (10^e et 11^e) -> du 18 au 23 novembre
- ▶ Entretiens fictifs facultatifs (11^e) -> mars
- ▶ Semaine des métiers et des formations (10^e): présentations de certains métiers et certaines formations + stage découverte de 3 jours minimum -> du 4 au 8 mai
- ▶ Ateliers facultatifs (OCOSP)

Orientation scolaire et professionnelle (OSP)

M. David Corminboeuf

david.corminboeuf@vd.ch

021 316 26 59

Les options

Options spécifiques (OS) à choix en VP (év. VG):

- Italien
- Math-physique
- Economie et droit
- Latin

- 4 périodes hebdomadaires
- Même option pour les 3 ans du cycle
- Discipline à examen en fin de 11^e
- Malheureusement pas de Latin cette année

Groupes de disciplines

- ▶ Il y a 2 groupes : un groupe principal et un groupe restreint.
- ▶ Un total de points est calculé pour chaque groupe.
- ▶ Une possibilité de compensation entre les résultats des différentes disciplines existe à l'intérieur de chaque groupe.
- ▶ L'éducation physique ne fait pas partie d'un groupe. Les évaluations figurent dans le livret d'EPH.

Groupes de disciplines

Année de scolarité	Groupe principal	Groupe restreint
9 VP	Français, mathématiques, allemand, OS, anglais, sciences, géographie, histoire, arts visuels, musique, travaux manuels = 11 disciplines	Français, mathématiques, allemand, OS = 4 disciplines
10-11 VP	Français, mathématiques, allemand, OS, anglais, sciences, géographie, histoire, arts visuels, musique = 10 disciplines	Français, mathématiques, allemand, OS = 4 disciplines

Condition de promotion et de certification

Somme des moyennes annuelles des disciplines

- ▶ 9 VP:
 - Groupe principal: 44 points et plus
 - Groupe restreint: 16 points et plus
- ▶ 10-11 VP:
 - Groupe principal: 40 points et plus
 - Groupe restreint: 16 points et plus

Echec en 9^e et 10^e voie pré gymnasiale

- L'élève en échec peut:
 - redoubler;
 - être réorienté·e en voie générale (VG):

	Fin du 1^{er} semestre de 9^e	Fin d'année (9^e et 10^e)
Sur demande des parents	X	X
Sur préavis du conseil de classe	X	X
Elève en échec ayant déjà redoublé 2 fois		X
Elève en échec ayant déjà redoublé l'année		X

Examen de certificat de fin d'études secondaires

- Disciplines à examen: français, mathématiques, allemand, anglais, OS
- Une épreuve écrite (cantonale, sauf pour les OS) + une épreuve orale.

Echec en fin de 11^e

- Redoublement
- Attestation de fin de scolarité
- Certificat VG (sous conditions)
- Possibilité d'accéder au raccordement 2 ou aux formations gymnasiales (# maturité) (sous conditions)

Cours facultatifs de grec et d'italien

- ❖ Grec en 10^e et 11^e années VG et VP
- ❖ Italien en 11^e (permet aux élèves de VG de rejoindre le raccordement 2 avec l'option spécifique italien + abandon de l'allemand au gymnase au profit de l'italien selon la voie choisie)

Sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits

Soutien pédagogique pour les élèves

- ❖ Appui

- réservé aux élèves en difficulté. Les élèves peuvent demander des appuis à leurs enseignants qui décide de leur mise en place.
- Appuis hebdomadaires pour les math (2 jours à midi)

- ❖ Mentorat par les pairs (slide suivante)

- ❖ Accompagnement (travail sur l'organisation, la planification, la gestion du matériel, les stratégies d'apprentissage sur une durée limitée)

PERMANENCE DE MATH



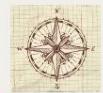
LUNDI ET MARDI

12H05-12H50

un problème?



en salle 1322



amène ton cahier ou tes fiches



prends ton matériel de math



avec ton agenda



DE FAÇON À CE QUE CE MOMENT PUISSE ÊTRE UNE AIDE, PRÉPARE TES
QUESTIONS ET IDENTIFIE LES DIFFICULTÉS. N'OUBLIE PAS TES AFFAIRES ET TON
AGENDA.

Mentorat par les pairs



Les élèves du cycle 3 peuvent profiter d'un soutien individuel dispensé par un·e camarade expert dans un domaine.

Concrètement, un élève en difficultés dans une branche peut s'approcher de son enseignant·e de branche et définir avec lui quelques objectifs sur lesquels il doit travailler. L'élève est alors mis en rapport avec un·e mentor·e, c'est-à-dire un·e élève à l'aise dans la branche en question et ayant en principe une année de plus.

- Une période par semaine, 5 semaines de suite
- Une salle par binôme
- Coût : **25 frs pour 5 semaines** (5 x 45 minutes) à l'enfant qui demande de l'aide. Le mentor sera payé 50 frs, grâce au soutien de la Commune.

Communication famille - école

Personnes directement concernées d'abord :

- enseignant·e de discipline
- maître·sse de classe
- ❖ Via l'agenda, moyen officiel de communication
- ❖ Entretiens
- ❖ Messages SMS et WhatsApp : à éviter, sauf autorisation de l'enseignant·e, aux conditions fixées, à des heures raisonnables

L'accès au bâtiment est autorisé sur rendez-vous

Conseil d'établissement

RÔLE ET COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

(Article 33 de la loi scolaire – LEO)

1. Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale
2. Il appuie l'ensemble des acteurs qui le constituent dans l'accomplissement de leurs missions en rapport avec la vie de l'établissement
3. Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes
4. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves
5. Le Département peut le consulter et déléguer des compétences
6. Les autorités communales ou intercommunales peuvent consulter le conseil d'établissement ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement

- ▶ Les parents sont représentés au Conseil d'établissement
- ▶ Renseignements et coordonnées sur
<https://www.epscrissier.ch/autorites/conseil-etablissement/>

Absences

- ❖ Avertir le secrétariat au 021 557 89 50 dès 7h30 le matin
- ❖ Justifier par écrit (fin de l'agenda) → maître·sse de classe
- ❖ Demandes de congé à l'avance, par écrit → maître·sse de classe → décision de la Direction
- ❖ Congés joker (6 demi-journées par année, pas d'autorisation nécessaire, 2 jours à l'avance min.)

Les parents ont la responsabilité de s'assurer du rattrapage du travail manqué. Dans cette perspective, chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à cette tâche.

Pour plus d'informations, consulter la brochure de l'établissement et l'agenda de l'élève

Courriers absences et arrivées tardives

► Absences sans justificatifs écrits:

Après chaque retour de vacances, le secrétariat envoie un courrier aux parents avec la liste des absences pour lesquelles l'école n'a pas encore reçu de justificatif écrit.

► Arrivées tardives:

Le secrétariat envoie un courrier aux parents 2 fois par année dès 3 arrivées tardives par semestre, pour information, avec la liste des retards en minutes.

Tolérance ce début d'année pour les élèves qui prennent le 54.
Changement d'horaire en décembre, cadence tous les $\frac{1}{4}$ d'heure.

Cadre

Uniformisation de certaines sanctions (ex. oublis, devoirs non faits, arrivées tardives, sortie du périmètre scolaire, téléphones portables, etc.)

Personnes ressource

- ❖ Médiatrice : **Mme Chenaux**
- ❖ Infirmière : **Mme Uebersax**
- ❖ Conseiller en orientation : **M. Corminboeuf**
- ❖ Service PPLS : **Mme Berrah**
- ❖ L'éducatrice : **Mme Currat**

Coordinées dans l'agenda

Bibliothèque scolaire

8h30 – 12h15

13h15 – 17h

- ▶ Fermé le mercredi
- ▶ Site internet avec catalogue en ligne et sélections thématiques
<https://bibliotheques.edu-vd.ch/bibliotheques-scolaires/bibliotheque-scolaire-de-crissier>

Beaucoup d'informations figurent dans la brochure de l'établissement et dans l'agenda de l'élève

Ville de
CRISSIER

Informations aux parents et aux enfants 2025-2026

Ville de Crissier
Ch. de Chisaz 1
Case postale 146
1023 Crissier 1
Tél. 021 631 96 11
Site internet : www.criissier.ch

Service Jeunesse et affaires sociales
Route de Marcolet 39 1023
Crissier 1
Tél. 021 631 97 19
mail : parascolaire@criissier.ch



Centre de
l'École



Informations aux parents et aux élèves 2025-2026

Etablissement primaire et secondaire de Crissier
Route de Marcolet 42
1023 Crissier

Tél. 021 557 89 50
mail : eps.criissier@vd.ch
site internet : www.epscriissier.ch

A conserver toute l'année scolaire
Ce document fait office de règlement d'établissement

ainsi que :

sur le site de l'établissement :

www.epscrissier.ch

et sur le site de la Direction générale de l'enseignement obligatoire :

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-lenseignement-et-de-la-formation-professionnelle-def/direction-generale-de-lenseignement-obligatoire-et-de-la-pedagogie-specialisee-dgeo/>

notamment les lois, règlements, directives, le cadre général de l'évaluation, etc.



Merci pour
votre attention

